



ELABORATION	Modifications - Révisions - Mises à jour
Arrêté le:	_____
Approuvé le:	_____
Exécuté le:	_____

VISA Date: 23 mai 2022	Carte 1:5 000	6. 1.2.9.b
---------------------------	------------------	---------------



**Légende**

- AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé
- AC2 - Encinte de site classé
- AS1 - Périmètre de protection des captages d'eau
- Captage avec arrêté préfectoral**
  - Périmètre de Protection Immédiate
  - Périmètre de Protection Rapproché
  - Périmètre de Protection Eloigné
- Captage selon l'avis de l'hydrogéologue (Tracé Informatif)**
  - Périmètre de Protection Immédiate
  - Périmètre de Protection Rapproché
  - Périmètre de Protection Eloigné
- I3 - Canalisations de gaz - Limites SUP1
- I4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines
- PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation Ceor-Giffou et Plan de Surface Submersible de la Vallée du Tain
- T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communauté de Communes
- \* Bâtimens non cadastrés

Certains données sont à titre informatif, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

